



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Hopitaux de Nantua et d'Oyonnax

Question écrite n° 3875

### Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur la situation de l'hopital de Nantua dans l'Ain. Actuellement l'hopital de Nantua repond aux besoins de Nantua, Poncin, Pont-d'Ain et Bellegarde qui dispose par ailleurs d'une clinique. Un deuxieme hopital situe a Oyonnax rayonne sur Oyonnax et le sud du Jura. Or, la carte sanitaire rendue publique prevoit de transformer Oyonnax en pole secondaire rattache a Bourg-en-Bresse et Nantua en hopital de geriatrie. Dans l'immediat la medecine et la chirurgie sont supprimees et la maternite est menacee. Au moment ou l'on parle d'aménagement du territoire rural et que les hopitaux de proximite ont fait la preuve de leur utilite, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour suspendre le processus engage et favoriser la consultation et la participation des professionnels de la sante, des habitants, des usagers et des elus locaux pour maintenir et developper les hopitaux existants.

### Texte de la réponse

Le ministre delegue a la sante informe l'honorable parlementaire que la carte sanitaire de la region Rhone - Alpes inclut desormais Nantua et Oyonnax dans le meme secteur sanitaire. Dans une perspective d'aménagement du territoire, le schema d'organisation sanitaire et sociale envisage le rapprochement entre les hopitaux de Nantua et d'Oyonnax. Aussi, afin d'assurer une meilleure couverture des besoins, les responsables des services deconcentres de l'Etat envisagent la creation d'un pole d'activite commun aux deux etablissements publics de sante. En effet la proximite de ces deux hopitaux et leur environnement plaident en faveur d'un rapprochement des services de medecine, chirurgie, obstetrique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gerin André](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3875

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2090

**Réponse publiée le :** 31 janvier 1994, page 528